COMMUNE DE HAUTERIVE FR

Affaires communales – communications

Protection de la nature et du paysage – communications

Le Conseil communal de Hauterive FR a accordé une dérogation aux mesures de protection pour le boisement hors-forêt sise sur la parcelle n° 1313 du registre foncier de la commune de Hauterive FR, coordonnées 2'573'390 / 1'177'765.

Les organisations habilitées à recourir dans les domaines de la protection de la nature et du paysage peuvent prendre connaissance de la décision à l'administration communale de Hauterive FR.

Un recours peut être déposé dans les trente jours auprès de la Préfète de la Sarine.

LE CONSEIL COMMUNAL

Affaires communales – communications

Protection de la nature et du paysage – communications

Le Conseil communal de Hauterive FR a accordé une dérogation aux mesures de protection pour le boisement hors-forêt sise sur la parcelle no 1123 du Registre foncier de la commune de Hauterive FR, secteur Ecuvillens, coordonnées 573'150/179'180.

Les organisations habilitées à recourir dans les domaines de la protection de la nature et du paysage peuvent prendre connaissance de la décision à l'administration communale de Hauterive FR à Ecuvillens, durant les heures d'ouverture.

LE CONSEIL COMMUNAL